

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 07 octobre 2024

**N°073/07-10-2024**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Présents : 26

Absent : 0

Procurations : 3

Date de convocation : 27 septembre 2024

Date d'affichage : 27 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept octobre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GRABELS dûment et régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle Marianne de la Maison Commune en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur René REVOL, Maire de GRABELS.

**Sont présents Mesdames et Messieurs :**

René REVOL, Jean-Pierre OLIVARES, Zohra DIRHOUSI, Frédéric WOILLET, Nathalie VERDIER, Franck FIANDINO, Cléo FERRON, Christophe CELIÉ, Katy KRETZ, Joël VEZINHET, Christine MAJOREL, Mostafa MARCHOUD, Jean-Loup RICHE, Betty THIMON, Sylvie CARMONA, Mourad DEROUCHE, Najat MOGHEL, Marie-Sarha MONTAGNE, Vérane ALBEROLA-LAMARRE, Evelyne PARET, Nicole ANSIDEI, Pascal HEYMES, Régis MORVAN, François ROUMANOS, Nicolas LEFEUVRE.

**Procurations :**

Madame Sona BIJANZADEH-ASTARAÏ donne procuration à Madame Nathalie VERDIER

Madame Marie-Louise WATTELIER donne procuration à Madame Betty THIMON

Monsieur Thomas GERACI donne procuration à Monsieur Pascal HEYMES

**Absent :**

Néant.

**Secrétaire de séance :**

Cléo FERRON

**AFFAIRE N°9**

**JEUNESSE ET ACTION EDUCATIVE - Convention territoriale Globale (CTG) pour la période 2024-2028 – Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault et Commune de Grabels – Approbation et autorisation de signature**

La Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs, en renforçant l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

Les interventions contenues dans la Ctg poursuivent les objectifs suivants :

- Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale ;
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents – enfants ;

- Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles.

La collectivité signataire est libre de poursuivre tout ou partie de ces objectifs.

Pour Grabels, il s'agit d'un renouvellement de convention pour la période 2024–2028. Le projet de convention est joint en annexe.

La Ctg contient un diagnostic du territoire, un bilan de la période précédente (2019-2023), ainsi qu'un plan d'action, joint en annexe (version provisoire).

Ce plan d'action s'articule autour de 4 thématiques :

- Petite enfance
- Enfance jeunesse
- Parentalité
- Animation de la vie sociale

Il a été élaboré en concertation avec l'ensemble des structures municipales concernées, le tissu associatif, les partenaires institutionnels. Il correspond aux orientations du projet éducatif municipal récemment adopté pour la période 2024–2028, et recoupe en partie les objectifs poursuivis dans le cadre du projet éducatif territorial (PEDT), également renouvelé récemment et établi avec l'éducation nationale, la Préfecture et la CAF. Il fera l'objet d'une évaluation annuelle en présence de l'ensemble des partenaires et de la CAF.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le principe de renouvellement de la Ctg pour la période 2024-2028 ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tout document relatif à cette affaire ;
  - Charger Monsieur le Maire de transmettre la présente au Directeur général de la CAF ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- D'approuver le principe de renouvellement de la Ctg pour la période 2024-2028 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tout document relatif à cette affaire ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la présente au Directeur général de la CAF ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.



extrait certifié conforme.

Le Maire,  
René Revol

Acte rendu exécutoire :

Après envoi en préfecture le :

Et publication ou notification le :

ID :

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Grabels pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.

Signature

Cachet